

Avis de constitution

SOCIETE « ETABLISSEMENT GNAMIEN-MAGLOIRE CONSTRUCTION  
» en abrégé « EGMC »

Siège ABIDJAN ABOBO PK18, Lot 1549, Ilot 154

Aux termes de la DSV et des Statuts SSP en date du 06/03/2024, et enregistrés au CEPICI le 19/03/2024, il a été constitué une SARL aux caractéristiques suivantes :

Dénomination : SOCIETE « ETABLISSEMENT GNAMIEN-MAGLOIRE CONSTRUCTION » en abrégé « EGMC »

Objet : La société a pour objet en COTE D'IVOIRE :

- Construction métallique
- Génie-civil
- Diverses Prestations.

Et pour la réalisation de l'objet social :

- l'acquisition, la location et la vente de tous biens meubles et immeubles.
- l'emprunt de toutes sommes auprès de tous établissements financiers avec possibilité de donner en garantie tout ou partie des biens sociaux.
- la prise en location gérance de tous fonds de commerce.
- la prise de participation dans toute société existante ou devant être créée
- et généralement, toute opérations financières, commerciales, industrielles, mobilières et immobilière, se rapportant directement ou indirectement à l'objet social ou pouvant en faciliter l'extension ou le développement.

Capital 1,000,000 F CFA divisé en (100.0) Parts Sociales de Dix Mille (10,000) F CFA chacune en numéraires, numérotées de 1 à 100 intégralement souscrites et entièrement libérées par les associés.

Siège social ABIDJAN ABOBO PK18, Lot 1549, Ilot 154

Dirigeant(s) M KOUAME GNAMIEN IVES LAURENT  
(GÉRANT), M N'GROGOUAN MAGLOIRE KONAN  
(COGÉRANT)

RCCM : n°CI-ABJ-03-2024-B12-01639 du 18/04/2024 au  
Tribunal du Commerce d'Abidjan.

Durée : 99 ans

Dépôt au greffe n°21015/GTCA/RC/2024 du 18/04/2024

